

La candidature du Bassin Minier Nord-Pas de Calais à une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

The Candidature of the Nord-Pas de Calais Mining Pool for Inclusion on the UNESCO World Heritage List

C. O'Miel¹

Créée en septembre 2002, l'association Bassin Minier UNESCO a en charge le portage de la candidature du Bassin minier du Nord – Pas de Calais à l'Unesco.

Pendant près de trois siècles, l'industrie charbonnière a façonné un territoire, ses paysages, ses villes, en a forgé l'identité et a durablement transformé les modes de vie. C'est à ce titre que le Bassin minier présente une valeur exceptionnelle et universelle et peut prétendre à une inscription sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial.

Mais le Bassin minier est surtout un territoire vivant qui n'a cessé d'évoluer depuis trois siècles. Inscrit dans le temps et dans l'espace, il continue d'évoluer et constitue avant tout un cadre de vie qu'il ne s'agit pas de figer tel un conservatoire ou un musée à ciel ouvert. L'enjeu de cette candidature est de préserver durablement l'identité d'un territoire qui s'est construit sur une activité industrielle et de considérer, à travers une valorisation patrimoniale, ces héritages historiques comme autant de nouvelles ressources constructives, qu'elles soient culturelles, sociales, économiques ou environnementales.

Created in September 2002, the UNESCO Mining Pool Association is responsible for advocating the Nord-Pas de Calais Mining Pool's candidature to UNESCO.

For nearly three centuries, the coal industry has formed a territory, its landscapes and its cities, has forged its identity and has lastingly transformed the lifestyles involved. This is why the Mining Pool is exceptionally and universally valuable and can aspire to inclusion on the prestigious World Heritage list.

But the Mining Pool is above all a living territory that has been unceasingly developing for three centuries. Enshrined in time and space, it is continuing to develop and constitutes first and foremost a living environment in which there is no question of congealing like an open-air conservatory or museum. The issue of this candidature is sustainably to preserve the identity of a territory that has been built on an industrial activity and to consider, through an enrichment of the heritage, these historical heritages as many new constructive resources, be they cultural, social, economic or environmental.

Mots-clés : patrimoine industriel, industrie charbonnière, Patrimoine mondial

Keywords : industrial heritage, coal industry, World Heritage List

¹ Catherine O'Miel est directrice de l'Association Bassin Minier Unesco, Nord-Pas de Calais, France.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais fait partie de la série des bassins charbonniers de la chaîne varisque du Nord-Ouest européen et s'inscrit dans la continuité géologique des bassins westphaliens et belges à l'est, et des bassins britanniques, à l'ouest. La spécificité du gisement du Nord – Pas de Calais est d'être, dans cette série, le seul de grande dimension entièrement souterrain. Orienté d'est en ouest, le bassin s'étend sur 120 kilomètres de long et environ 20 kilomètres de large.

270 ans d'histoire minière

L'histoire de l'exploitation débute en 1720 à Fresnes-sur-Escaut et s'achève 270 ans plus tard, en 1990, à Oignies.

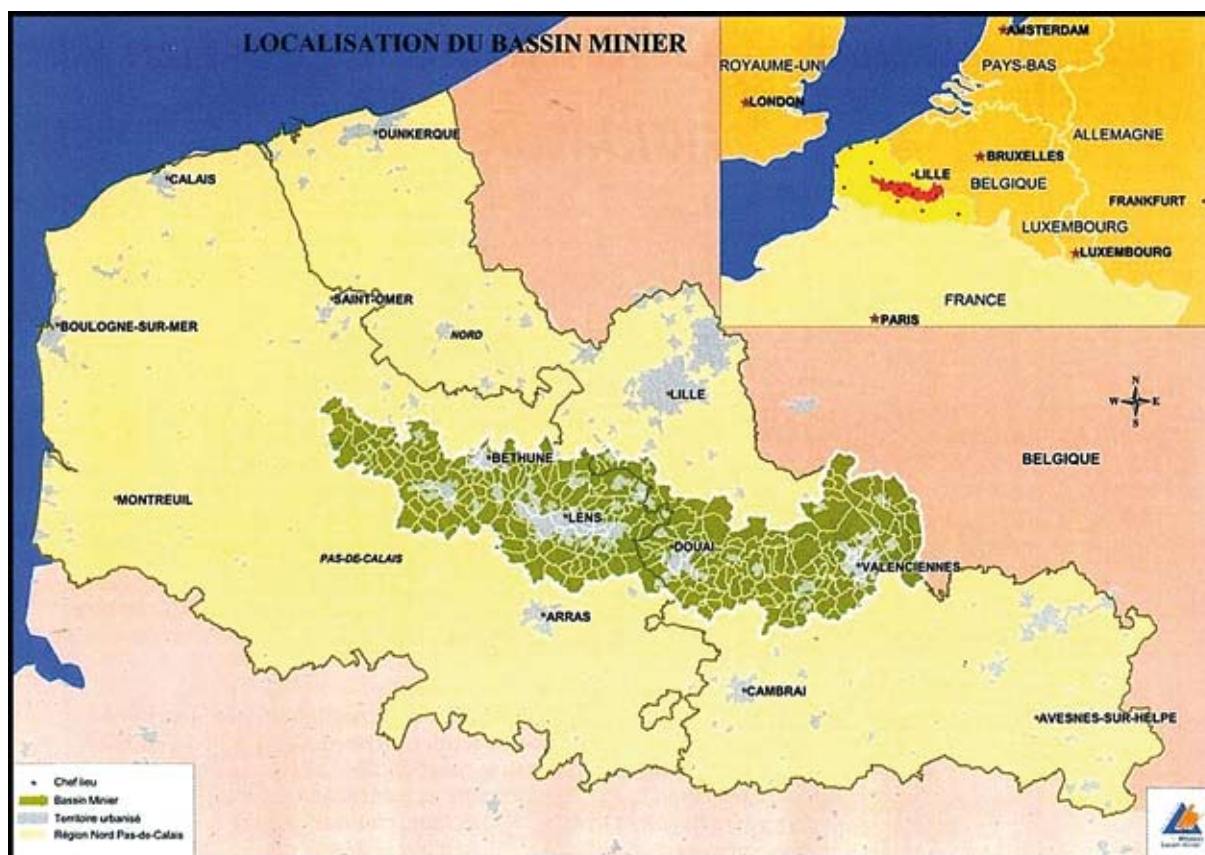
Outre les événements inhérents à l'histoire d'un bassin industriel (découvertes, fondations des grandes compagnies, années records de production, nationalisation, fermetures), le Bassin a eu à surmonter, à plusieurs reprises, des accidents de caractère exceptionnel, parmi lesquels « la Catastrophe dite de Courrières » survenue en mars 1906. Provoqué par un coup de poussières, cet accident reste le plus tristement célèbre par son ampleur et son nombre de victimes, 1099 morts. Cette plus grande catastrophe minière européenne a profondément bouleversé l'opinion publique en France comme à l'étranger et a fait naître une véritable solidarité européenne. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, ce terrible événement a agi tel un détonateur et est venu accélérer partout en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents.

L'histoire du Bassin est également marquée par la double catastrophe des deux guerres mondiales du XXe siècle. Illustrant par deux fois le rôle stratégique du charbon (et son pillage méthodique) dans l'économie de guerre, il y a gagné sa reconnaissance en tant que symbole national (valeur patriotique accentuée lors de la Bataille du charbon) mais aussi en tant que témoignage important des conflits mondiaux puis, de la reconstruction européenne (CECA, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier).

Le Bassin minier en quelques dates

- 1720 : Découverte de charbon maigre à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord
- 1734 : Découverte de charbon gras à la Fosse du Pavé à Anzin
- 1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin, dans le Nord – Pas de Calais
- 1841 : Découverte du charbon à Oignies et naissance du Bassin du Pas-de-Calais
- 1906 : Catastrophe des Mines de Courrières : 1099 morts
- 1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale
- 1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses ont été détruites, 1900 kilomètres de galeries sont inutilisables.
- 1930 : Production record de 35 millions de tonnes
- 1939-1945 : Exploitation systématique par les troupes occupantes
- 1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin Nord – Pas de Calais
- 1968 : Plan Bettencourt qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité
- 1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts
- 1990 : La dernière gaillette est remontée à la fosse du 9- 9 bis de Oignies.

- 43 concessions
- 23 compagnies minières et 8 groupes d'exploitation qui ont organisé et transformé le territoire
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries soit deux fois le tour de la terre
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites



Orienté d'est en ouest, le bassin s'étend sur 120 kilomètres de long et environ 20 kilomètres de large — SOURCE : ABMU

Le Patrimoine du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Pendant 270 ans, c'est une logique de « sous-sol » et de « puits » qui s'est imposée sur l'ensemble du territoire, développant au jour un système technique, économique et social et imprimant de façon implacable tous les éléments nécessaires à l'exploitation dans un environnement antérieur essentiellement rural. Ce système se compose d'une part, des espaces « d'attaque » dédiés à l'extraction et à la production - puits, infrastructures techniques et voies de transport - et d'autre part, dans une étroite proximité, des espaces dédiés à la résidence et aux services - cités ouvrières et équipements collectifs.

Le bassin n'a connu qu'une faible diversification de ses activités industrielles, sauf de manière très localisée dans le Denais et le Douaisis (métallurgie et sidérurgie). Il s'agit donc d'un territoire façonné de manière quasi-

exclusive par une seule et même industrie, celle de l'extraction charbonnière.

L'héritage technique est constitué d'édifices et d'équipements divers : cinq générations de chevalements, environ 200 terrils aux formes variées, des fosses d'exploitation; des réseaux de transport (chemins de fer et gares d'eau).

Solidaire du patrimoine technique, un autre type de patrimoine architectural caractérise le Bassin du Nord - Pas de Calais : l'habitat minier. Le territoire se remarque en effet par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine des habitations ouvrières, depuis les corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques socia-

les y ont été particulièrement développées, combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle. De nombreux équipements sociaux ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs...

Aux côtés de ces éléments bâtis, il existe un autre patrimoine, de nature différente mais initié lui aussi par l'activité minière, le patrimoine néo-naturel. Il s'agit, entre autres, des étangs d'affaissement résultant de l'effondrement des sols causés par les galeries en sous-sol, des terrils et des cavaliers aujourd'hui reconquis par la nature. Tous abritent désormais une faune et une flore spécifiques, accueillent des écosystèmes secondaires et se sont parfois transformés en véritables corridors biologiques.

Si l'activité extractive a disparu depuis presque 20 ans, l'ensemble de ce patrimoine est aujourd'hui le témoin d'une histoire et d'une mémoire, celles de la civilisation industrielle, et soutient une culture, la culture minière qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les compagnies minières, continuent de vivre et de se transmettre de génération en génération: colombophilie, harmonies, jeux traditionnels, fête de la Sainte-Barbe...

La candidature au Patrimoine mondial

L'association Bassin Minier Unesco

L'association est créée en 2003 par Jean-François CARON, Maire de Loos-en-Gohelle et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens/ Liévin et Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, Président du Comité de Soutien de Bassin Minier UNESCO.



La candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais à une inscription sur la liste du Patrimoine Mondial — PHOTO: ABMU

La mission de l'association est double : assurer la production et l'instruction du dossier de candidature et organiser la mobilisation de tous dans cette démarche.

Les enjeux sont multiples. Il s'agit de faire connaître et reconnaître la qualité et la diversité patrimoniale du Bassin minier, de contribuer au changement d'image du territoire et de favoriser la place de la culture et du patrimoine minier et industriel au sein de perspectives de développement local et régional.

Le rôle de BMU est d'animer une démarche collective et de fédérer tous les acteurs politiques, institutionnels et associatifs du territoire : les collectivités locales (Région Nord-Pas de Calais, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, 8 Communautés d'Agglomération et de Communes, 160 communes), les organismes techniques, les associations et structures culturelles, les acteurs touristiques. L'ensemble des acteurs soutient la démarche et tous ont participé et continuent de participer à l'initiative soit financièrement, soit par la mise à disposition de leurs données et de leurs expertises, soit par les projets et les actions qu'ils développent.

Les étapes d'une candidature au patrimoine mondial

Ce sont les Etats qui déposent les candidatures auprès du Comité du Patrimoine Mondial, un seul dossier est déposé chaque année au mois de janvier.

La candidature fait alors l'objet de 18 mois d'instruction par des experts internationaux avant le passage en séance plénière du Comité du Patrimoine Mondial, tous les ans en juillet, qui décide de l'inscription du bien sur la prestigieuse liste.

Le choix de la catégorie de Paysage Culturel Evolutif

Le Paysage Culturel est un ouvrage combiné de l'homme et de la nature. Dans le cas présent, la présence d'une ressource naturelle et son exploitation sont à l'origine de la transformation par l'homme d'un paysage historique essentiellement rural, sur une durée de trois siècles et au cours desquels l'activité s'est déplacée d'Est en Ouest tandis qu'évoluaient les techniques et les architectures. Les hommes ont modifié, de manière fulgurante, les caractères physiques de ce paysage en bouleversant la morphologie terrestre (déboisements, effondrements des sols) et en surimposant tous les



Le système minier « lieux d'exploitation- lieux de vie » à la source de nouveaux paysages — PHOTO : ABMU

éléments techniques, sociaux et architecturaux liés à l'extraction et à la production de charbon. Dans sa diversité, le paysage du Bassin minier offre une parfaite lecture des différentes strates et superpositions successives de l'occupation du territoire: période agraire pré-industrielle, période industrielle mais également période contemporaine qui témoigne de ses modifications les plus récentes.

Le concept permet également de préserver la diversité de ce patrimoine et de respecter la combinaison de l'ensemble des éléments constituant le paysage minier. En effet, il y aurait un risque réel à limiter, par exemple, ce patrimoine à ses simples aspects techniques : celui de n'offrir qu'un témoignage incomplet. Le Paysage Culturel permet de saisir l'alchimie entre tous les héritages de l'activité : technique, social, environnemental, immatériel (culture, mémoire et transmission).

Valeur universelle et exceptionnelle du Bassin minier Nord- Pas de Calais

Universalité

L'industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine : elle est au fondement même de la compréhension et des réalités des sociétés dites modernes (l'ère industrielle).

C'est une histoire d'abord européenne puis mondiale. Le charbon et la machine à vapeur sont à l'origine de cette révolution.

Le processus d'industrialisation est commun à tous les pays (sur des périodes chronologiques différentes) et le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple de l'impact des bouleversements initiés par l'industrialisation sur un territoire.

Exceptionnalité

Le processus d'industrialisation a trouvé des applications différentes selon les pays, les régions et pris des formes diverses sur les territoires. Concernant le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un certain nombre de particularités apparaissent, non seulement en comparaison avec les sites charbonniers déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial mais également avec d'autres bassins industriels en Europe et dans le monde.

- Une continuité géologique et territoriale. Le Bassin minier se distingue par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage. Selon les dires d'expert, il s'agit « d'un paysage homogène parmi les mieux conservés dans le monde ». Ce Paysage Culturel réunit toutes les éléments de l'industrie minière et l'impact réel de l'industrie sur un territoire est préservé et lisible.
- La nature et la qualité du patrimoine. Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées : technique, sociale, environnementale, culturelle. Le Bassin minier se caractérise par une abondance et une diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Il constitue une vitrine de 170 ans de politique sociale.
- Une quasi-mono industrie. Le Bassin minier se distingue également par son peu de diversification industrielle. D'autres bassins sont le fruit de l'activité charbonnière en lien avec la sidérurgie et la métallurgie, lien à l'origine d'un « magma » urbain et industriel beaucoup plus dense et dans lequel il est parfois difficile de « lire » les paysages.
- Une chronologie longue (19e et 20e) et sans rupture, émaillée d'événements d'ampleur européenne et internationale (Catastrophe dite de Courrières, deux conflits mondiaux).



Cité des Electriciens, 1861, Bruay-La-Buissière
PHOTO : ABMU

Le plan de gestion

Le Bassin minier est un système vivant qui n'a cessé d'évoluer depuis trois siècles au gré de l'évolution des techniques, des courants idéologiques, des luttes... Inscrit dans le temps et dans l'espace, il continue d'évoluer et constitue avant tout un cadre de vie qu'il ne s'agit pas de figer. Il s'agit de préserver l'identité d'un territoire qui s'est construit sur une activité industrielle et de considérer, à travers une valorisation patrimoniale et dans une logique de développement durable, ces héritages historiques comme autant de nouvelles ressources constructives.

Le caractère « vivant » du territoire oblige à trouver, en termes de gestion et de valorisation, de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire. Le degré d'évolutivité, apprécié et évalué pour chaque catégorie d'éléments constitutifs du paysage culturel, conditionne clairement les projets de valorisation. Mais réinvestir des lieux de patrimoine industriel, dont l'objectif premier était la production, nécessite des adaptations, soit aux normes de la vie moderne, soit aux exigences de nouvelles fonctions et/ou activités (culturelles, commerciales, administratives). L'enjeu est donc de trouver cet équilibre dans lequel le patrimoine conserve son identité, sa lisibilité et son intégrité mais retrouve également un rôle actif.

Etat des lieux et connaissance

Le préalable à l'élaboration d'un plan de gestion cohérent à l'échelle du Bassin, était de connaître de manière exhaustive ce patrimoine (travaux d'inventaires) et de le qualifier pour une gestion raisonnée et efficace.

Pendant plus de cinq ans, de très nombreuses études ont été menées : inventaires des cités minières, des terils, du patrimoine non-repéré (inventaire réalisé en partenariat avec les communes). Des bases de données ont été réalisées, des avis d'experts européens ont été recueillis. Après ce premier « état des lieux », un travail de qualification (selon des critères établis en partenariat avec la DRAC et le Service Régional de l'Inventaire) et de hiérarchisation a été effectué sur les éléments du patrimoine : qualités urbaines, architecturales, valeurs symboliques et historiques, état de conservation, menaces...

A partir de ce travail de recensement et de qualification, une première carte patrimoniale a été élaborée, mettant en évidence des ensembles miniers remarquables, des points de vues et des perspectives, des éléments isolés... Cette carte patrimoniale est en cours de finalisation en fonction des études actuellement entreprises. Notamment, la question de la délimitation des périmètres est en cours d'élaboration pour différencier les cœurs de zones, les zones tampon et les zones de sensibilité, en fonction des études en cours et du travail de qualification et de de hiérarchisation.

Préserver et gérer

L'hétérogénéité, la complexité, l'étendue des éléments à préserver et à gérer, le foisonnement de procédures, de codes, de règlements parfois contradictoires, la multiplicité des acteurs, rendent nécessaire la mise en place d'une « boîte à outils » opérationnelle, capable de guider l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection et la gestion de l'héritage minier.

C'est ainsi qu'a été décidée la mise en œuvre d'un Schéma Patrimonial à l'échelle du territoire. C'est la Mission Bassin Minier qui s'est vue confier cette mission par la DRAC et la DRE. A noter que l'ensemble des acteurs publics concernés est présent au Conseil d'Administration de la Mission Bassin Minier. Ce Schéma Patrimonial a pour objectif de fédérer l'ensemble des

acteurs (patrimoine, culture, aménagement, tourisme, environnement) dans le cadre d'un dispositif partenarial. Il est structuré en trois axes : connaître, préserver et gérer, valoriser.

C'est à partir de ce travail global que sera proposé un plan de gestion du patrimoine minier pour le dossier de candidature.

Les engagements indispensables des partenaires

Sur la base des travaux menés, avec l'appui technique de la Mission Bassin Minier et le soutien du Conseil Régional Nord Pas de Calais, sont en préparation un certain nombre de conventionnements avec les acteurs opérationnels de la préservation et de la gestion du patrimoine minier.

Parrallèlement, la DRAC Nord Pas de Calais prépare pour février 2009 une nouvelle campagne de protection au titre des Monuments Historiques (classements et inscriptions).

Par ailleurs, afin de faciliter les échanges entre acteurs, l'association organise, en partenariat avec la DRAC, la Mission Bassin Minier et le Centre Historique Minier de Lewarde, une rencontre annuelle de travail sur le Patrimoine minier qui réunit environ 250 acteurs. L'objectif, au-delà d'informer sur le contenu et l'avancée de la candidature, est de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'élaboration du plan de gestion du patrimoine.

Valoriser, mettre en projet culturel et touristique

Mieux connaître pour mieux préserver et gérer le patrimoine a aussi pour objectif de mieux l'inscrire dans une perspective de développement du territoire à travers la mise en œuvre de projets de valorisation. Il s'agit de définir des stratégies de valorisation culturelle et touristique à tous les échelons contribuant au changement d'image et au rayonnement du territoire.

Des avancées existent dans ce domaine, avec le récent Schéma de Développement Touristique, mis en place par le Conseil Régional, qui met en avant la filière Patrimoine minier comme filière prioritaire. Par ailleurs, deux démarches de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » ont été entreprises. L'Agglomération de Lens Liévin vient ainsi d'obtenir le label en janvier 2008.

Des projets touristiques sont également développés comme le GRP Bassin minier avec la Fédération Française de Randonnées Pédestres ou l'étude d'une route de la culture industrielle, connectée aux réalisations belges et allemandes.

Les acteurs culturels et touristiques du Bassin minier développent de plus en plus d'actions de sensibilisation et d'animation autour du patrimoine matériel et immatériel du Bassin minier, la candidature à l'UNESCO agissant comme un accélérateur. Désormais, l'objectif est de coordonner, de capitaliser et de professionnaliser ces initiatives en s'appuyant sur le savoir faire d'acteurs identifiés et reconnus : le Centre Historique Minier, le CPIE- la Chaîne des terrils, Culture Commune (Scène Nationale du Pas de Calais), les CAUE, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut...

La mobilisation du territoire

L'association a également souhaité associer et sensibiliser la population, résidente ou extérieure au Bassin

minier, à cette candidature afin de ne pas désincarner ce patrimoine qui constitue avant tout un cadre de vie. Depuis janvier 2003, l'association Bassin Minier Unesco a invité la population locale à constituer des clubs (aujourd'hui au nombre de 20), véritables relais de la démarche de classement mais aussi outils réels de valorisation patrimoniale à l'échelle d'une commune, d'un établissement scolaire... Structures autonomes, ces clubs rassemblent adhérents, bénévoles, particuliers, professionnels : ils choisissent un « thème » lié à l'histoire minière et l'exploitent.

En 2007 et 2008, pour renforcer le sentiment d'appartenance, chaque maire du territoire se voit remettre un drapeau aux couleurs de la candidature et est invité à adhérer aux « clubs des communes ». Un club d'entreprises se met également en place pour élargir le cercle de la mobilisation.

Des outils de sensibilisation sont également développés en direction de la population sur la thématique « changer le regard sur le territoire ». C'est ainsi, par exemple, que deux expositions de photographies aériennes cir-



Les publications, outils de sensibilisation et de mobilisation du territoire — PHOTO : ABMU

culent depuis un an sur l'ensemble du territoire.

Deux ouvrages sont parus, en partenariat avec un éditeur national (Ouest France): un ouvrage dans la collection « itinéraires » en juin 2008 ainsi qu'un « beau livre » sur l'histoire et les paysages du Bassin minier en octobre 2008.

BMU marque également sa présence par des actions de communication à l'occasion d'évènements locaux et régionaux: Fêtes des Communautés d'Agglomération et de Communes, Journées du Patrimoine, opération « Vivre les villes », marathon de « la route du Louvre »...

Le calendrier

- 17 septembre 2008 : première audition par le comité national des biens français classés au patrimoine mondial
- Juin 2009 : finalisation du dossier
- Octobre 2009 : « grand oral » par le comité national des biens français classés au patrimoine mondial
- Janvier 2010 : dépôt du dossier par la France
- Juillet 2011 : inscription du Bassin Minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité ?